

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 18
Pouvoir : 5
Absents : 4

Date de la convocation : 14/03/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHABOT Marie-Line, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU
LEVRAULT Charly représenté par L CLAVE
RENAUD Didier représenté par C INGRASSIA
ROYER Freddy représenté par D GAUTHIER**ABSENTS** : DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte.**Secrétaire de séance** : Lydie BIANCO**DELIBÉRATION N° 59****RAPPORTEUR : Bruno MASSONNEAU****OBJET : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°44 DU 7 MARS 2019**

Il est rappelé que par délibération n°44 du 7 mars 2019, le conseil municipal a approuvé

- l'achat groupé d'une balayeuse de voirie avec la commune de Colombiers,
- le plan de financement,
- la demande de subvention à la CAGC dans le cadre du fonds de concours.

Le conseil municipal est informé qu'il convient d'abroger cette délibération. En effet, la commune de Colombiers a décidé de solliciter une subvention dans le cadre des fonds LISEA. Il convient donc d'établir un nouveau plan de financement qui sera soumis ce jour, à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de l'abrogation de la délibération n°44 du 7 mars 2019,
- charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : **29 MARS 2019**
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le **29 MARS 2019**

